

République Française  
Département des  
Pyrénées-Atlantiques



Nombre de  
membres en  
exercice : 28

Présents : 18  
Votants : 23  
Pour : 23  
Contre : -  
Abstentions : -

Objet :  
**Approbation du  
projet de rapport  
aux assemblées  
délibérantes des  
collectivités  
territoriales  
actionnaires de la  
SPL Pyrénées-  
Atlantiques**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025**

### **DELIBERATION N°16 - DCM-2025120816**

L'an deux mille-vingt-cinq, le huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

**Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2025**

**Membres présents :**

M. Francis GONZALEZ, Mme Marie-José ROQUES, M. Gilles LASSABE, M. José DOS SANTOS, Mme Laurence GUYONNIE, M. Patrick ACEDO, Mme Sandrine DARRIGUES, M. Jean-Marie GUTIERREZ, M. Jean-Pierre CAZAUX, M. Alain DARTIGUES, Mme Catherine DUPIN, Mme Catherine DUFOUR, M. Eric DEITIEUX, Mme Martine BECRET, M. Dominique LAVIGNE, Mme Marie-Ange THEBAUD, Mme Hélène ETCHENIQUE, M. Frédéric BILLARD.

**Membres représentés par pouvoir :**

Mme Simone PUYO donne pouvoir à Mme Marie-José ROQUES  
M. Jean-Pierre ALPHA donne pouvoir à M. Alain DARTIGUES  
Mme Céline DOS SANTOS donne pouvoir à M. José DOS SANTOS  
M. Christophe MARTIN donne pouvoir à Mme Martine BECRET  
M. Jérôme RANCE donne pouvoir à Mme Marie-Ange THEBAUD

**Membres absents :**

Mme Monia EVENE-MATEO  
M. Xavier BAYLAC  
Mme Alexandra VALETTE  
Mme Jennifer WEBER  
M. Bastien GERY

**Secrétaire de séance : Mme Catherine DUPIN**

**Rapporteur : Monsieur Francis GONZALEZ, Maire**

La Société Publique Locale des Pyrénées-Atlantiques, créée le 21 avril 2022, a adressé son rapport aux assemblées délibérantes des collectivités actionnaires pour l'exercice 2024.

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales « Les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration [...]. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant

consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres, en vue du débat mentionné au présent alinéa. ».

Ce rapport porte principalement sur :

- la présentation de la S.P.L. des Pyrénées-Atlantiques ;
- les activités de la S.P.L. des Pyrénées-Atlantiques ;
- les activités et opérations principales de l'année 2024 ;
- les comptes (compte de résultat et bilan) ;

La commune de Boucau n'a pas réalisé d'opération avec la SPL en 2024.

**Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2024 de la SPL des Pyrénées-Atlantiques ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait certifié conforme**  
Boucau, le 08/12/2025

Le Maire,  
**M. Francis GONZALEZ**



La Secrétaire,  
**Mme Catherine DUPIN**